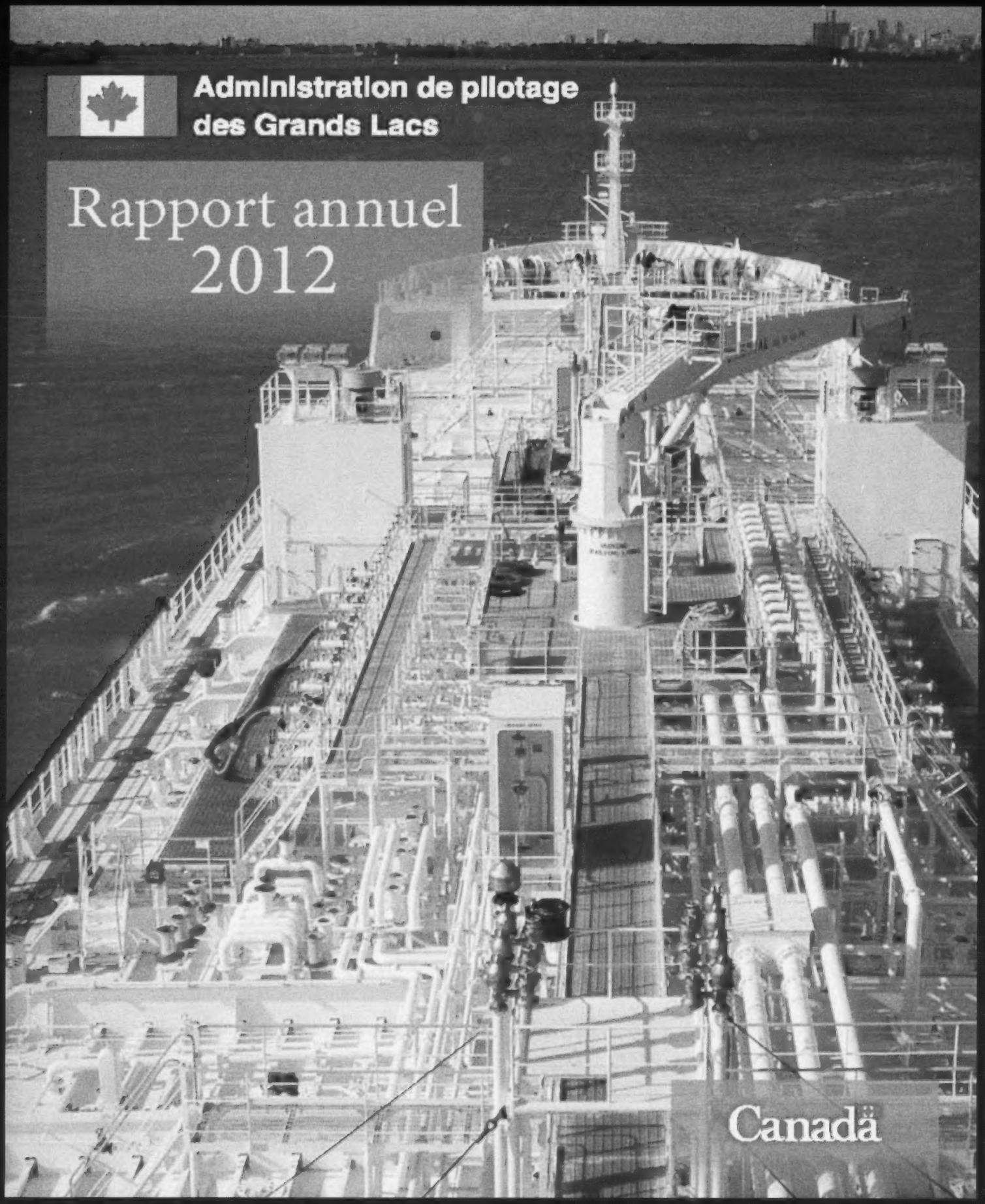

Administration de pilotage des Grands Lacs

Rapport annuel 2012

Canada

Administration de pilotage des Grands Lacs

Siège social

2e ÉTAGE
202, RUE PITT
CORNWALL (ONTARIO

Région de l'Ouest

L'ÉCLUSE Nº 7, CANAL WELLAND
THOROLD (ONTARIO)

Région de l'Est

2e ÉTAGE
202, RUE PITT
CORNWALL (ONTARIO)

ADRESSE POSTALE

C. P. 95
Cornwall (Ontario)
K6H 5R9

www.glpa-apgl.com

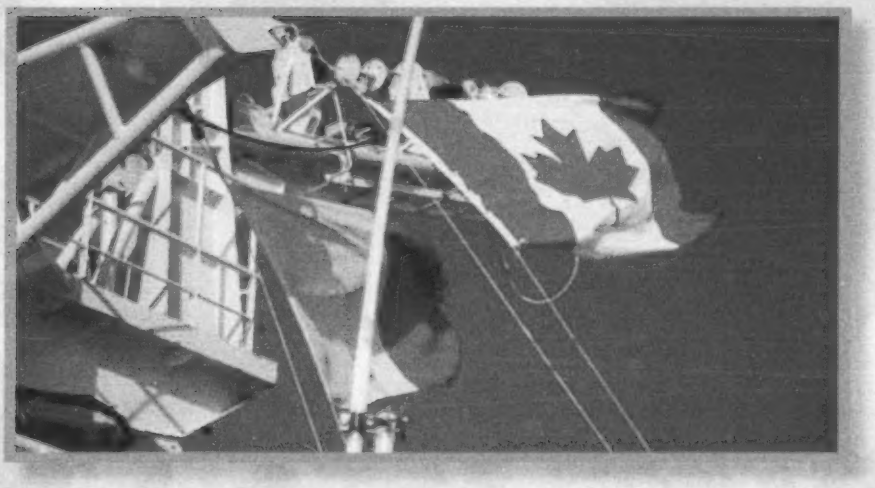

Toutes les photos dans ce rapport ont été prises dans les Grands Lacs par des pilotes de l'Administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président
① M. J.D. SMITH
Représentant du secteur public

Vice-présidente
Mme D. DION
Représentante du secteur public

Membre
CAPITAINE M. DESROCHERS
Représentant des pilotes

Membre
CAPITAINE M. PRATT
Représentant des pilotes

Membre
M. D. GRIEVE
Représentant de l'industrie maritime

Membre
① M. R. T. DOOL
Représentant de l'industrie maritime

Membre
① M. T. GEDDES
Représentant du secteur public

① Membres du comité de vérification

LES DIRIGEANTS ET L'ÉQUIPE DE GESTION DE L'ADMINISTRATION

Les dirigeants et l'équipe de gestion de l'Administration, *à l'avant de gauche à droite* : Robert Lemire, directeur général; Daniel Trottier, directeur de l'exploitation; *à l'arrière* : Richard Quenneville, gérant de l'exploitation; Nathalie Archambault, chef comptable; Christine Doherty, adjointe exécutive; Kim Pecore, gestionnaire de la paie, des systèmes et du personnel; Réjean Ménard, secrétaire et trésorier.

RAPPORT DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le 27 février 2013

L'honorable Denis Lebel, C. p., député
Ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités

Monsieur,

Au nom du conseil d'administration et de la direction de l'Administration de pilotage des Grands Lacs, nous avons le plaisir de vous présenter notre rapport annuel de 2012. Ce rapport est présenté en vertu de l'article 150 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

L'Administration est heureuse d'annoncer qu'elle a mené à terme une autre année couronnée de succès dans la prestation de services de pilotage sécuritaires, efficients et fiables dans la région des Grands Lacs. Les incidents maritimes survenus au cours de l'année ont été de nature mineure et n'ont entraîné aucune blessure, pollution ou dommages structurels. L'Administration a enregistré son troisième excédent financier consécutif et prévoit éliminer son déficit accumulé au plus tard en 2015. Elle a mis en œuvre d'importantes améliorations sur le plan de l'efficacité, qui ont permis une réduction des frais d'exploitation pour l'industrie du transport maritime. Le personnel a été réduit de 2 % en 2012, l'accumulation des avantages sociaux en cas de départ volontaire ont été éliminés pour trois des six groupes d'employés et l'accumulation des avantages sociaux seront éliminés en 2013 pour les trois groupes restants lors du renouvellement de leur convention collective. Ces mesures sont conformes aux initiatives du Gouvernement du Canada visant à réduire les dépenses et améliorer les services.

Les revenus en 2012 ont atteint 20 558 059 $, une augmentation de 4,9 % par rapport à 2011, grâce à une hausse générale de 2 % des droits de pilotage instaurée pour compenser l'inflation, et grâce aussi aux augmentations de revenus attribuables à l'augmentation de la taille des navires étrangers naviguant sur les Grands Lacs. Les dépenses totales ont atteint 20 181 577 $, une augmentation de 6,5 %, due en partie aux frais actuels de constatation des ajustements actuariels relatifs à une diminution du taux d'actualisation des avantages sociaux futurs des employés. Les augmentations salariales de 3 % accordées aux employés comptent pour le reste de l'augmentation des frais d'exploitation. Les augmentations salariales en 2013 seront limitées à 1,5 % afin de ralentir la croissance des dépenses connue en 2012. L'Administration a généré un bénéfice d'exploitation de 663 182 $ et un résultat global de 376 482 $ qui a permis de réduire le déficit accumulé de 5 509 649 $ qu'il était en 2009 à 2 664 107 $ au 31 décembre 2012.

Nous désirons souligner le travail du conseil d'administration, le dévouement de la direction et du personnel de bureau, ainsi que la compétence et le professionnalisme de notre équipe de pilotes. Tous ont joué un rôle fondamental dans l'atteinte des buts et objectifs de l'Administration.

Pour le conseil d'administration,

Le président,

J. Douglas Smith

Le directeur général,

Robert F. Lemire

MANDAT

L'Administration de pilotage des Grands Lacs a été établie en février 1972 en vertu de la *Loi sur le pilotage*. Elle a été constituée en tant que société à responsabilité limitée en mai 1972 et a poursuivi ses activités aux termes de la *Loi canadienne sur les sociétés par action*. Avant le 1er octobre 1998, l'Administration fonctionnait sous le nom de l'Administration de pilotage des Grands Lacs, Limitée. En vertu de la *Loi maritime du Canada*, qui a reçu la sanction royale le 11 juin 1998, le nom de l'Administration a été modifié pour l'Administration de pilotage des Grands Lacs et elle est maintenant réputée avoir été créée en vertu du paragraphe 3(1) de la *Loi sur le pilotage*. L'Administration est une société d'État énumérée à la partie 1 de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le 1er octobre 1998, l'Administration a cessé d'être une filiale de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et a abandonné sa charte en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

BUTS

Les buts généraux de l'Administration se résument ainsi :

- dispenser des services de pilotage et des services connexes rentables, sûrs, fiables et complets dans la région dont elle est chargée;
- promouvoir l'utilisation efficace de ses installations, de son équipement et de son expertise en appliquant ces ressources de façon productive dans les domaines et les régions géographiques qu'elle juge appropriés, et ce, à des fins de sécurité pour la navigation;
- fournir les services énumérés ci-dessus dans un contexte commercial où le but consiste à atteindre et à maintenir l'autonomie financière, tout en assurant le meilleur coût possible aux usagers;
- être sensible aux politiques écologiques, sociales et économiques établies par le gouvernement.

POUVOIRS

Pour s'acquitter de ses responsabilités, l'Administration a promulgué des règlements, approuvés par décret en vertu de la *Loi sur le pilotage*, concernant :

1. l'établissement de zones de pilotage obligatoire;
2. la prescription des navires ou des catégories de navires soumis au pilotage obligatoire;
3. la prescription des catégories de brevets et de certificats de pilotage qui peuvent être délivrés;
4. la prescription des tarifs des droits de pilotage à verser à l'Administration pour les services de pilotage.

En vertu de la *Loi sur le pilotage*, l'Administration est aussi investie des pouvoirs suivants :

1. Embaucher des cadres et des employés, y compris des pilotes brevetés, au besoin;
2. Conclure des contrats avec une personne morale pour les services de pilotes brevetés;
3. Établir des règlements régissant la gestion de ses affaires internes;
4. Acheter, prendre à bail ou acquérir par d'autres moyens des terrains, des bâtiments, des bateaux-pilotes et d'autres biens, au besoin, et disposer de ces biens acquis;
5. Contracter des emprunts pour acquitter ses dépenses;
6. Sous réserve de l'approbation du ministre des Finances, placer en obligations émises ou garanties par Sa Majesté du chef du Canada des fonds dont elle n'a pas un besoin immédiat.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

À des fins de sécurité, l'Administration exploite un service de pilotage maritime dans toutes les eaux canadiennes des provinces de l'Ontario, du Manitoba et de Québec, au sud de l'entrée septentrionale de l'écluse de Saint-Lambert.

Pour assurer ce service, l'Administration affecte des pilotes, qu'elle embauche, aux navires qui entrent dans la région et qui sont soumis au pilotage obligatoire. Ce travail est effectué par l'entremise de centres de répartition et de bateaux-pilotes sous contrat avec l'Administration, ces deux interventions étant dirigées depuis l'administration centrale de pilotage à Cornwall et le bureau régional à l'écluse no 7 du Canal Welland, à Thorold, en Ontario.

L'Administration doit coordonner ses efforts et ses activités avec d'autres organismes, dont la Corporation de gestion de la voie maritime du Saint-Laurent et la United States Seaway Development Corporation, qui assurent le fonctionnement des écluses et le maintien des systèmes de contrôle de la navigation dans la région, la Garde côtière canadienne, qui fournit des aides à la navigation, et la Garde côtière des États-Unis, qui s'occupe du pilotage américain dans les eaux internationales.

La région de pilotage des Grands Lacs comprend :

- la circonscription de Cornwall
- la circonscription internationale n° 1
- le lac Ontario
- la circonscription internationale n° 2 (y compris le canal Welland)
- la circonscription internationale n° 3 (y compris les lacs Huron, Michigan et Supérieur)
- le port de Churchill, au Manitoba

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

L'orientation qu'a adoptée l'Administration de pilotage des Grands Lacs relativement à la gouvernance d'entreprise est pleinement conforme à la philosophie et aux objectifs du ministère des Finances ainsi qu'aux lignes directrices du Conseil du Trésor concernant les sociétés d'État.

Rôle du président

Sur la recommandation du ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités, le président est nommé par le gouverneur en conseil. Il assure la présidence de toutes les réunions du conseil d'administration, fournit un leadership et offre des conseils au directeur général de l'Administration et, au nom de la direction, conseille le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités sur toutes les questions liées à l'Administration et au pilotage sur les Grands Lacs.

Rôle du conseil d'administration

La gouvernance d'entreprise à l'Administration de pilotage des Grands Lacs relève du conseil d'administration. Le rôle du conseil consiste à guider et à superviser les affaires de l'entité au nom du gouvernement du Canada, qui d'ailleurs désigne les administrateurs.

Le conseil se compose du président et jusqu'à six autres membres qui apportent une combinaison équilibrée de compétences, d'expérience et de perspective maritime au processus décisionnel. L'Administration compte présentement un effectif complet d'administrateurs. La fonction précise du conseil consiste à examiner les politiques, le plan d'entreprise ainsi que les budgets de fonctionnement et des immobilisations de l'Administration, et à en recommander l'approbation au ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités. Le conseil contribue et accorde son approbation aux plans stratégique et d'entreprise de l'Administration. Chaque année, le conseil prépare une Entente de redevabilité avec le directeur général dans laquelle sont précisés tous les objectifs et les buts à atteindre pendant l'année. À la fin de l'exercice, le conseil entreprend une évaluation exhaustive du rendement du directeur général et de l'Administration pour déterminer dans quelle mesure ils ont atteint les objectifs visés. Il assure également l'étude et l'approbation de tous les principaux contrats, des plans opérationnels, des états financiers, du rapport des auditeurs et du rapport annuel. Le conseil s'assure que l'Administration maintient les normes les plus élevées possible dans l'exploitation d'un service de pilotage sûr, efficient et économique.

Rôle du directeur général

Un directeur général est nommé par les membres du conseil d'administration conformément à l'article 13. (1.1) de la *Loi sur le pilotage*. Sa rémunération est cependant fixée par décret du Gouverneur général en conseil. Le directeur général est chargé de la planification, de l'organisation, de la direction et du contrôle des activités de l'Administration. Le directeur général relève du président et des membres du conseil d'administration.

Rôle du comité de vérification

Le comité de vérification est un comité principal du conseil de l'Administration; il représente l'engin de l'Administration puisqu'il améliore la qualité de l'information financière, assure que les principaux risques sont identifiés et gérés, permet aux membres de la direction de faire valoir leur jugement personnel, crée un climat de discipline et de contrôle qui réduit les possibilités de fraude et augmente la confiance des intervenants dans la crédibilité et l'objectivité du rendement corporatif.

Le comité a l'autorisation d'enquêter sur n'importe quelle activité de l'Administration. Il assure la surveillance financière et la surveillance des livres et dossiers ainsi que des systèmes et pratiques de contrôle généraux, de gestion et d'information.

APERÇU DES ACTIVITÉS

Trafic

En 2012, l'Administration a enregistré à peu près le même trafic qu'en 2011, principalement grâce au maintien de la reprise économique en Amérique du Nord et en Europe. La charge de travail moyenne des pilotes est restée la même qu'en 2011, soit 113 affectations par pilote. L'Administration a vu une augmentation significative dans le nombre de gros navires naviguant sur les Grands Lacs en 2012 par rapport à 2011. En 2012, les gros navires qui sont les plus gros navires capables de naviguer dans les écluses de la voie maritime, ont représenté 39% des affectations de pilotage par rapport à 29% en 2011.

Niveaux de service

Les conventions collectives que l'Administration a conclues avec ses pilotes salariés dictent les calendriers de travail et de rappel lorsque le trafic augmente durant les périodes de pointe. L'Administration pourvoit en personnel à un niveau qui lui permet de répondre aux pointes de trafic mais prend garde de ne pas embaucher un trop grand nombre de pilotes, vu leurs conditions salariales. Les retards aux navires coûtent très cher aux usagers et font l'objet d'une surveillance continue dans le cadre de la mesure du rendement.

En 2012, les retards occasionnés aux navires qui demandaient un pilote sur les Grands Lacs ont totalisé 4 046 heures, dont 10 %, soit 387 heures, étaient directement attribuables à un manque de pilotes. En 2011, ces retards totalisaient 4 830 heures, dont 13 %, soit 629 heures, étaient attribuables au manque de pilotes. Des mesures d'amélioration du rendement des pilotes ont été introduites depuis 2010, ce qui a permis de réduire de 38 % le total des retards aux navires et de 70 % les retards dus à un manque de pilotes même si le trafic est resté le même pour les 3 dernières années.

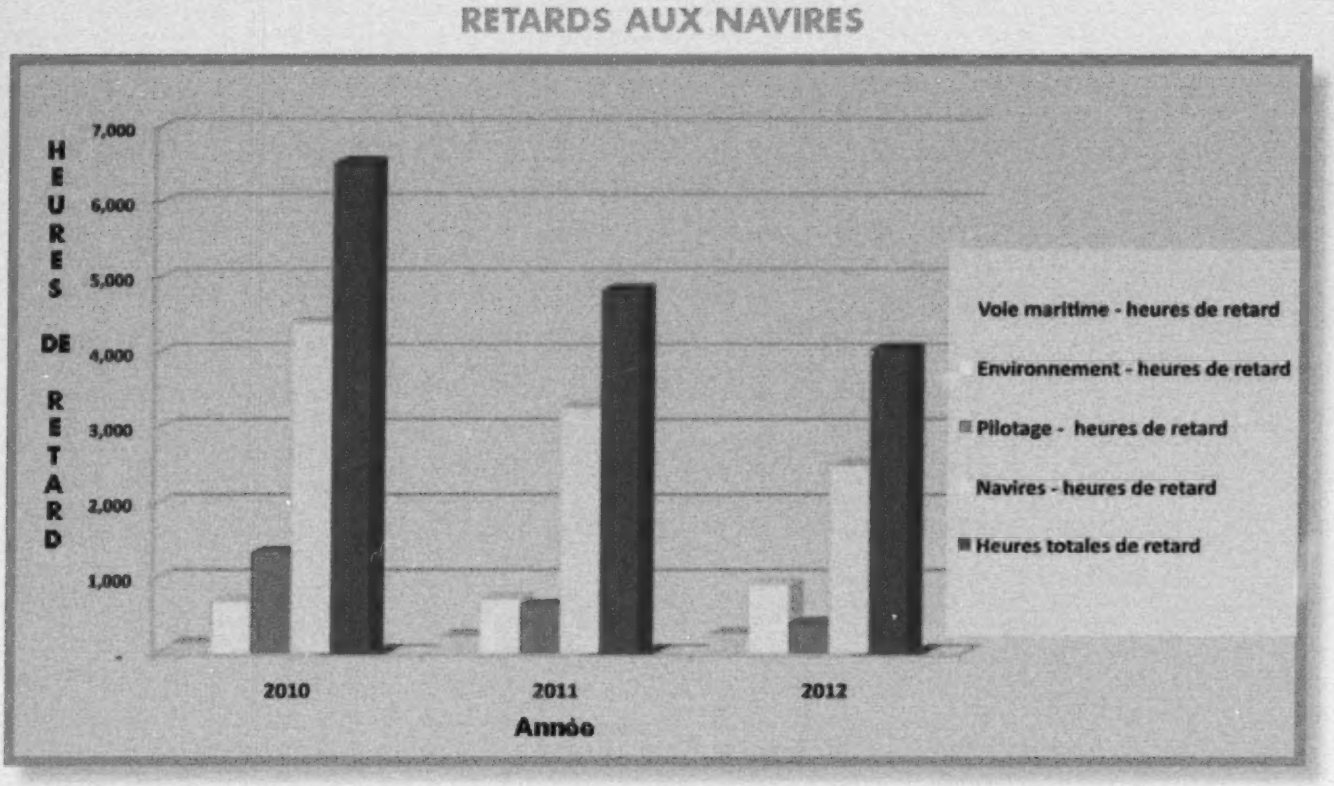

INCIDENTS MARITIMES

L'Administration passe annuellement en revue tous les incidents maritimes survenus sur les Grands Lacs et qui impliquent les officiers de navigation et les pilotes canadiens. L'Administration n'a aucune autorité sur les officiers et les pilotes américains qui naviguent sur ces eaux et ne compile donc pas de statistiques à leur sujet. Un total de 6 incidents maritimes impliquant des pilotes canadiens sont survenus cette année, soit 2 de moins que la moyenne des 5 dernières années. Les incidents survenus en 2012 sont le fait de contacts avec les murs ou avec la berge, et sont de nature mineure. L'Administration, de concert avec son comité de formation des pilotes, étudie sur une base régulière les incidents qui sont survenus dans le passé et qui ont été reproduits sur simulateur, afin de permettre aux pilotes de pratiquer ces manœuvres et d'autres manœuvres d'urgence au cours de leur formation hivernale.

À la suite de sa revue des incidents de 2012, l'Administration est heureuse de signaler qu'il n'est survenu aucun incident majeur devant faire l'objet d'une présentation distincte.

STATISTIQUES SUR LES INCIDENTS MARITIMES

INCIDENT	2012	2011	2010	2009	2008
Abordage	-	-	-	-	-
Naufrage	-	-	-	-	-
Incendie/Explosion	-	-	-	-	-
Échouement	-	1	1	1	-
Heurt violent	-	-	-	1	1
Contact avec le mur d'une écluse	3	1	6	6	9
Heurt de la berge/du fond	3	1	-	-	3
Avaries causées par la glace	-	-	-	-	-
Câble d'arrêt	-	-	-	-	1
TOTAL	6	3	7	8	14
Pourcentage d'affectations sans incidents	99,9 %	99,9 %	99,8 %	99,8 %	99,8 %

Synopsis 2012

Tel qu'illustré dans le tableau ci-dessus, il n'y a aucune tendance spécifique à l'égard des incidents en 2012.

Bassin de candidats-pilotes qualifiés

Dans son rapport sur le pilotage qu'il a soumis au ministre des Transports en 1999, l'Office des transports du Canada a recommandé que l'Administration inclue dans son rapport annuel un compte rendu sur le bassin de candidats-pilotes qualifiés. L'Administration a examiné ses besoins en termes de main-d'œuvre pour les quatre prochaines années; en se fondant sur les listes de disponibilité actuelles de candidats qualifiés pour ses quatre circonscriptions de pilotage, elle a déterminé qu'il lui sera facile de répondre à ses besoins de recrutement. Cette analyse est fondée sur un volume de trafic qui serait maintenu au niveau actuel.

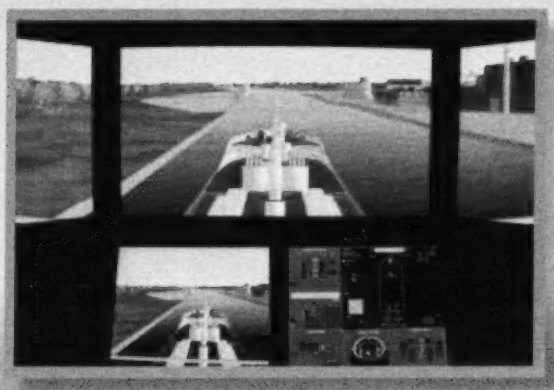

APERÇU DES ÉTATS FINANCIERS

L'Administration a entrepris l'exercice financier 2012 avec un déficit accumulé de 3 040 589 $ et le termine avec un déficit accumulé de 2 664 107 $, soit une diminution de 376 482 $. L'Administration s'est fixé comme objectif d'éliminer ce déficit au plus tard à la fin de 2015.

Les profits en 2012 sont attribuables au maintien du trafic par rapport à l'année dernière, à l'introduction par l'Administration d'importantes améliorations sur le plan de l'efficacité et aux rajustements tarifaires mis en application au cours de l'exercice financier.

L'administration dispose d'une marge de crédit de 3 000 000 $ et en a utilisé une partie pendant l'année. La marge de crédit a été remboursée au complet au début du mois d'août.

Revenus

Les revenus de l'Administration proviennent principalement des droits de pilotage qu'elle perçoit des armateurs canadiens et étrangers. L'administration a connu un accroissement de ses revenus grâce à une hausse générale de 2 % des droits de pilotage instaurée pour compenser l'inflation et aux augmentations de revenus attribuables à l'augmentation de la taille des navires étrangers naviguant sur les Grands Lacs. L'Administration a vu une augmentation significative dans le nombre de gros navires naviguant sur les Grands Lacs en 2012 par rapport à 2011. En 2012, les gros navires qui sont les plus gros navires capables de naviguer dans les écluses de la voie maritime, ont représenté 39% des affectations de pilotage par rapport à 29% en 2011.

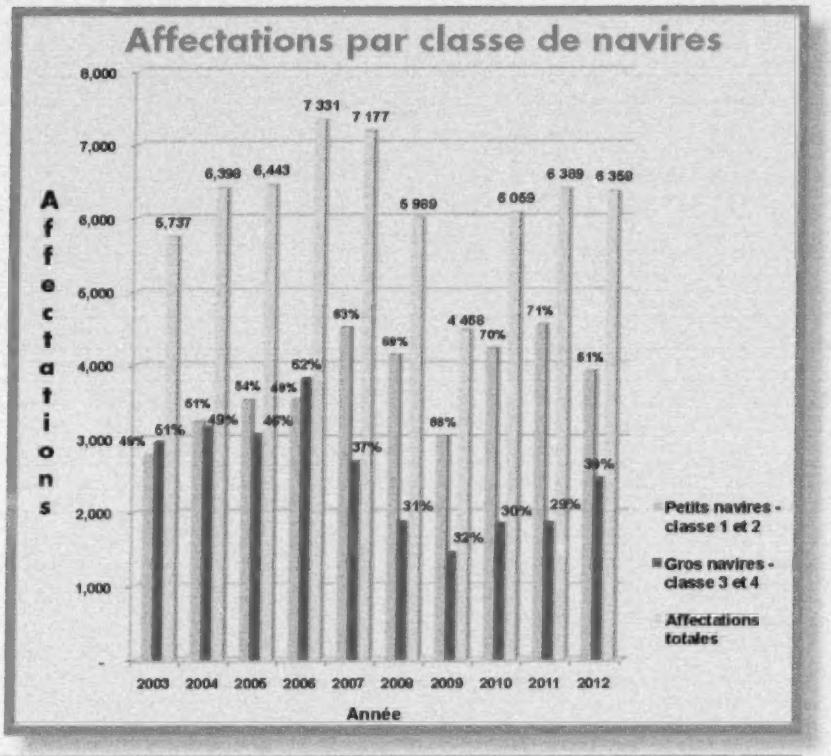

Dépenses

La majeure partie des dépenses de l'Administration est liée aux salaires et avantages sociaux des pilotes ainsi qu'aux frais de déplacement associés à l'exécution des affectations de pilotage. Viennent ensuite les salaires et avantages sociaux du personnel opérationnel associé à la répartition des pilotes aux navires, les frais de bateaux-pilotes, et enfin les salaires et avantages sociaux du personnel administratif.

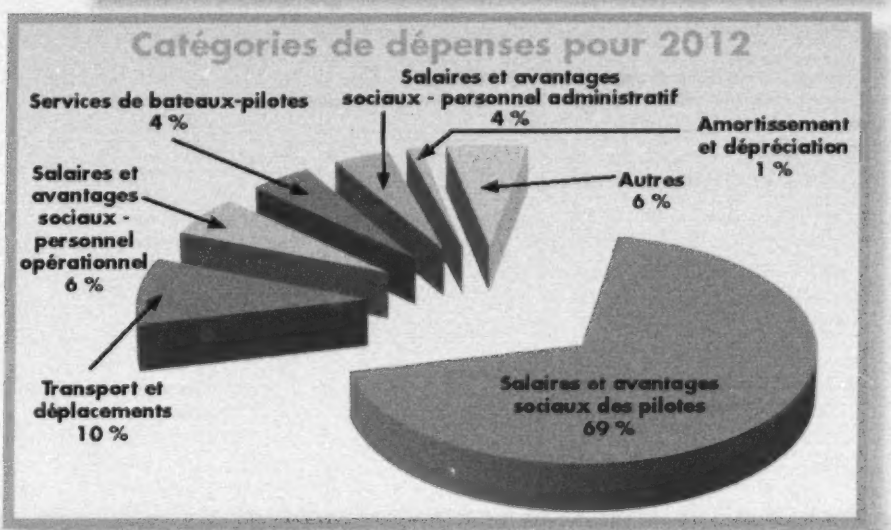

REVUE DE LA GOUVERNANCE

Renouvellement des conventions collectives

Les pilotes et le personnel opérationnel sont représentés par des unités de négociation. Le personnel de bureau et les répartiteurs sont représentés par l'Alliance de la fonction publique du Canada, leur convention collective a expiré le 30 juin 2011 et est en voie de renouvellement.

Tous les pilotes de l'Administration sont membres de la Guilde de la marine marchande du Canada. Leurs conventions collectives sont venues à expiration le 31 mars 2012; des ententes sont intervenues jusqu'à présent avec trois groupes et la convention collection collective du quatrième groupe est en voie de renouvellement.

Gestion du risque d'entreprise

Par suite de sa réunion de planification stratégique tenue en juin 2011, l'Administration a adopté un programme de gestion du risque d'entreprise (GRE). La GRE fait dorénavant partie de la stratégie d'identification et d'atténuation des risques.

En 2013, l'objectif est de continuer d'assurer que les risques très élevés ont été identifiés correctement et que les mesures appropriées sont en place pour réduire la probabilité qu'un événement survienne et, le cas échéant, en atténuer les effets.

L'Administration a effectué au cours de 2011 une vérification interne de ses systèmes informatiques relativement au contrôle et à la répartition des tâches. Plusieurs mesures ont été mises en œuvre au cours de 2012 pour améliorer le niveau de contrôle et réduire les risques.

Les résultats de la gestion du risque d'entreprise sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Tableau des risques

Priorité	Identification du risque	Niveau de risque	Probabilité	Répercussions
1	Stabilité financière et prévisions	TRÈS ÉLEVÉ	TRÈS ÉLEVÉE	EXTRÊMES
2	Relève des pilotes	TRÈS ÉLEVÉ	EXTRÊME	MOYENNES
3	Relève du personnel cadre (5 ans)	TRÈS ÉLEVÉ	TRÈS ÉLEVÉE	ÉLEVÉES
4	Responsabilité criminelle	MOYEN	FAIBLE	MOYENNES
5	Compétence des équipages	TRÈS ÉLEVÉ	EXTRÊME	ÉLEVÉES
6	Questions liées à l'environnement	MOYEN	MOYENNE	MOYENNES
7	Relations avec le personnel et les intervenants	ÉLEVÉ	MOYENNE	TRÈS ÉLEVÉES
8	Transport des pilotes vers les navires	MOYEN	MOYENNE	ÉLEVÉES
9	Technologie	MOYEN	MOYENNE	MOYENNES
10	Gouvernance	MOYEN	MOYENNE	ÉLEVÉES
11	Entrée en vigueur des certificats de pilotage	MOYEN	TRÈS ÉLEVÉE	MOYENNES

Examen spécial par le Vérificateur général du Canada

Conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), le Vérificateur général du Canada a effectué un examen spécial des systèmes de contrôle et d'information financière et de gestion ainsi que de l'application des pratiques de gestion par l'Administration de pilotage des Grands Lacs. Les alinéas 131(1)(b) et 131(2)(a) et (c) de la LGFP exigent que l'Administration maintienne des systèmes et pratiques de manière à fournir l'assurance raisonnable que les exigences qui suivent ont été satisfaites :

- les actifs de l'Administration sont protégés et contrôlés;
- les ressources financières, humaines et matérielles de l'Administration sont gérées de manière économique et efficiente;
- les activités de l'Administration sont effectuées avec efficacité.

REVUE DE LA GOUVERNANCE (suite)

Le 11 avril 2008, le Vérificateur général du Canada a présenté son rapport au conseil d'administration, dans lequel il indique qu'il existe une assurance raisonnable que les systèmes et pratiques examinés ne comportent aucune lacune importante, à l'exception d'une lacune majeure dans le système actuel de dispenses de pilotage obligatoire pour les navires canadiens naviguant sur les Grands Lacs. Ce système de dispenses est en place depuis 1972, il avait à ce moment-là été instauré comme mesure temporaire.

L'Administration a le plaisir d'annoncer que par suite de consultations auprès des armateurs canadiens et grâce à leur collaboration et leurs suggestions, et avec le soutien de la Sécurité maritime de Transports Canada, cette lacune a été corrigée. L'Administration a modifié en 2011 le *Règlement de pilotage des Grands Lacs* de façon à éliminer toutes les dispenses pour les navires canadiens à partir de 2013. Elle a mis en œuvre un système de certificats de pilotage répondant aux exigences de la *Loi sur le pilotage* fondé sur des examens et un programme approuvé de formation au certificat de pilotage.

Le prochain examen spécial est prévu en 2018 au plus tard.

Aperçu des orientations stratégiques en 2013

Le conseil d'administration et les cadres supérieurs ont tenu une session de planification stratégique de deux jours les 20 et 21 juin 2011 à Collingwood, en Ontario. Le conseil a alors adopté un programme de gestion du risque d'entreprise qui lui servira de guide dans les activités à venir. Les risques importants ont été identifiés et des stratégies de traitement et d'atténuation de ces risques ont été établies.

Le nombre de pilotes a été réduit de 15 % en 2009-2010, vu la diminution de 42 % du trafic en 2008 et 2009. Le trafic a connu une augmentation de 41 % en 2010, 2011 et 2012, principalement grâce à la reprise économique en Amérique du Nord et en Europe depuis 2010. Le nombre de pilotes qui avait été fixé en 2009 a été suffisant pour répondre aux besoins en 2012.

On prévoit appliquer de 2013 à 2017 des hausses tarifaires qui permettront au cours de cette période d'éliminer le déficit accumulé et de générer des excédents de fonctionnement suffisants.

L'Administration a mis fin au système de dispenses de pilotage obligatoire qui prévalait depuis 40 ans sur les navires canadiens et l'a remplacé par un système de certificats de pilotage, lequel est entré en vigueur le 1er janvier 2013. Plus de 500 officiers de navigation canadiens profitent d'une clause de droits acquis et sont admissibles à un certificat de pilotage. Pour ce qui est des futurs officiers qui présenteront une demande de certificat de pilotage pour les Grands Lacs, l'Administration a introduit un programme rigoureux de formation et d'évaluation. En vertu du nouveau système, tout navire canadien qui est sous la conduite d'un officier titulaire d'un certificat de pilotage pourra naviguer dans toutes les régions des Grands Lacs sans être tenu d'avoir à bord un pilote breveté de l'Administration. Ce nouveau régime assurera des transits efficaces et en toute sécurité des navires canadiens sur les Grands Lacs.

L'Administration entend examiner son programme de gestion du risque d'entreprise au début de 2013 dans le but de déterminer si des risques spécifiques doivent être ajoutés ou retirés. De plus, elle prévoit adopter les mesures nécessaires pour répondre aux objectifs du gouvernement du Canada de réduction des dépenses et d'amélioration de l'efficacité dans les services qu'elle fournit.

En 2013, l'Administration prévoit maintenir son niveau actuel de main-d'œuvre et n'entrevoit pas de dépense en capital importante.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

(en milliers)

	Budget	RÉSULTAT				
	2013	2012	2011	2010	2009	2008
Revenu	19 780 $	20 558 $	19 599 $	20 089 $	13 770 $	16 221 $
Coût d'exploitation	18 827	20 182	18 945	18 076	15 635	16 458
Résultat global	953 $	376 $	654 $	2 013 $	(1 865) $	(237) $

Note : Les coûts d'exploitation du budget 2013 ne comprennent pas les gains ou pertes actuariels.

RESSOURCES HUMAINES (MOYENNE)

	Budget	RÉSULTAT				
	2013	2012	2011	2010	2009	2008
Personnel administratif	9,5	9,5	9,5	9	9	10
Pilotes	54	56	56,5	56,5	56,5	62,5
Répartiteurs	9	8,5	8	8,5	8,5	9
	72,5	74	74	74	74	81,5

AFFECTATIONS DE PILOTES

	Budget	RÉSULTAT				
	2013	2012	2011	2010	2009	2008
Réel	-	6 358	6 389	6 059	4 468	5 989
Planifié	6 100	6 100	5 325	4 217	5 800	6 400

AFFECTATIONS SANS ACCIDENTS

	Budget	RÉSULTAT				
	2013	2012	2011	2010	2009	2008
Nombre	6 100	6 352	6 386	6 052	4 460	5 975
Pourcentage	100 %	99,9 %	99,9 %	99,9 %	99,8 %	99,8 %

COÛT MOYEN PAR AFFECTATION

	Budget	RÉSULTAT				
	2013	2012	2011	2010	2009	2008
Montant	3 086 $	3 174 $	2 965 $	2 983 $	3 499 $	2 748 $

ÉNONCÉ DES RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION

La direction de l'Administration est chargée d'assurer la préparation et la présentation adéquate des états financiers, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), et des autres renseignements contenus dans le rapport annuel. Cette responsabilité implique la sélection de principes comptables appropriés et la capacité de faire preuve de jugement dans l'établissement d'estimations raisonnables. L'information financière fournie plus loin dans le présent rapport annuel est conforme aux renseignements contenus dans les états financiers.

La direction maintient des livres comptables et assure un contrôle de la finance et de la gestion de même que des systèmes d'information et des pratiques de gestion conçus de manière à fournir un degré raisonnable de certitude que l'information financière est exacte et fiable et qu'elle est fournie dans les délais prescrits. Ces systèmes et pratiques fournissent un degré raisonnable de certitude que les biens de la société sont contrôlés et protégés adéquatement, que ses ressources sont gérées de façon économique et efficiente dans le but d'atteindre les objectifs de la société et que cette dernière fonctionne efficacement. Ces systèmes et pratiques sont également conçus pour fournir un degré raisonnable de certitude que les transactions s'effectuent en conformité avec la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur le pilotage* et ses règlements, et les règlements administratifs de l'Administration.

Le conseil d'administration est composé d'administrateurs qui ne sont pas des employés de l'Administration. Le conseil est chargé d'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière de rapports financiers et de contrôle interne. Le comité de vérification surveille les systèmes de contrôle interne de la comptabilité et de l'administration. Le comité rencontre la direction et les auditeurs pour déterminer si chacun remplit ses responsabilités et pour revoir les états financiers. Les états financiers et le rapport annuel sont révisés et approuvés par le conseil d'administration sur la recommandation du comité de vérification.

L'auditeur externe désigné en vertu de la *Loi sur le pilotage*, soit le Vérificateur général du Canada, a effectué l'audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Dans son rapport, il décrit la nature de l'audit et exprime son opinion sur les états financiers de l'entité.

Le directeur général,

R. F. Lemire

Le secrétaire et trésorier,

R. Ménard

Cornwall (Ontario)
Le 27 février 2013

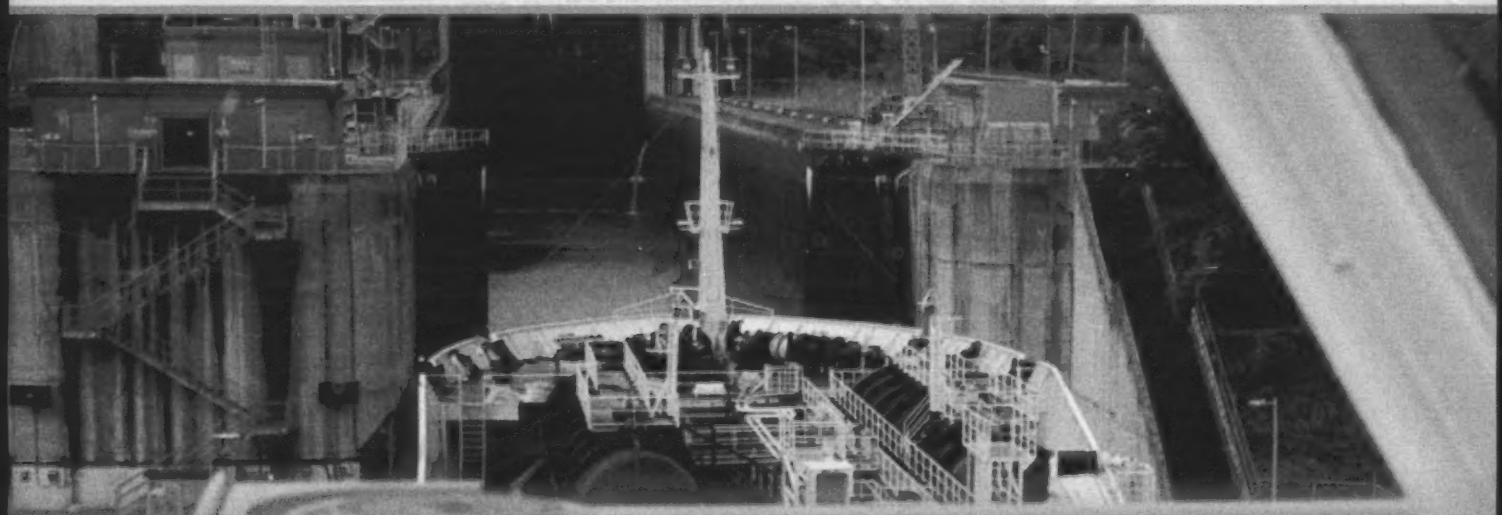

Auditor General of Canada
Vérificateur général du Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Administration de pilotage des Grands Lacs, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2012, et l'état des résultats et du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

.../2

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Administration de pilotage des Grands Lacs au 31 décembre 2012, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétrospective du changement apporté à la méthode de comptabilisation des avantages du personnel expliqué à la note 5 afférente aux états financiers, les principes comptables des Normes internationales d'information financière (IFRS) ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de l'Administration de pilotage des Grands Lacs dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la *partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le pilotage* et ses règlements et aux règlements administratifs de l'Administration de pilotage des Grands Lacs.

Pour le vérificateur général du Canada,

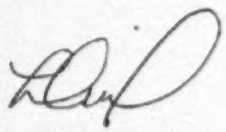

Lucie Cardinal, CPA auditrice, CA
directrice principale

Le 27 février 2013
Montréal, Canada

État de la situation financière
(en dollars canadiens)

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	566 185 $	1 236 643 $
Placements (Note 11)	2 703 313	2 369 197
Créances et prépayés	2 919 309	2 404 905
	6 188 807	6 010 745
À long terme		
Immobilisations corporelles (Note 8)	652 558	94 960
Immobilisations incorporelles (Note 9)	272 892	9 560
	7 114 257 $	6 115 265 $
PASSIF		
À court terme		
Salaires et avantages sociaux à payer	5 634 983 $	5 350 832 $
Autres créditeurs et charges à payer	387 181	350 553
Avantages du personnel (Note 13)	141 300	116 063
	6 163 464	5 817 448
À long terme		
Avantages du personnel (Note 13)	3 614 900	3 338 406
	9 778 364	9 155 854
CAPITAUX PROPRES		
Déficit accumulé	(2 664 107)	(3 040 589)
	7 114 257 $	6 115 265 $

Engagements (Note 16)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration et autorisé pour publication le 27 février 2013.

Le directeur général,

R. F. Lemire

L'administrateur,

T. Geddes

État des résultats et du résultat global
Exercice terminé le 31 décembre
(en dollars canadiens)

	2012	2011 (Retraité - Note 5)
Produits		
Droits de pilotage	20 308 397 $	19 324 077 $
Produits de répartition et de bateaux-pilotes	232 520	256 670
Intérêts et autres produits	17 142	17 791
	20 558 059	19 598 538
Charges		
Salaires et avantages sociaux des pilotes	13 840 142	13 349 569
Transport et déplacements	1 965 571	1 906 875
Salaires et avantages sociaux – personnel opérationnel	1 194 579	1 154 016
Services de bateaux-pilotes	922 094	1 021 987
Salaires et avantages sociaux – personnel administratif	836 550	877 273
Amortissement et dépréciation	208 835	38 093
Services publics, fournitures et approvisionnements	169 245	164 260
Réparations et entretien	152 233	66 251
Services professionnels et spéciaux	134 046	128 780
Frais de formation des pilotes	125 548	85 379
Location	102 423	101 099
Ordinateurs portables des pilotes et logiciels de navigation	89 284	110 550
Communications	61 523	59 095
Achat de services de répartition	47 871	46 897
Frais financiers et autres charges	44 933	20 621
	19 894 877	19 130 745
Résultat net de l'exercice	663 182	467 793
Autres éléments du résultat global		
Gains (pertes) actuariels sur les avantages du personnel (Note 13)	(286 700)	186 186
	(286 700)	186 186
Résultat global de l'exercice	376 482 $	653 979 $

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État des variations des capitaux propres
Exercice terminé le 31 décembre
(en dollars canadiens)

	2012	2011 (Retraité - Note 5)
Déficit accumulé au début de l'exercice	(3 040 589) $	(3 694 568) $
Résultat net de l'exercice	663 182	467 793
Autres éléments du résultat global (perte) de l'exercice	(286 700)	186 186
Résultat global total de l'exercice	376 482	653 979
Déficit accumulé à la fin de l'exercice	(2 664 107) $	(3 040 589) $

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 décembre
(en dollars canadiens)

	2012	2011 (Retraité - Note 5)
Activités d'exploitation		
Résultat net de l'exercice	663 182 $	467 793 $
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Avantages du personnel	15 031	38 691
Amortissement et dépréciation	208 835	38 093
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Diminution (augmentation) des créances et prépayés	(514 404)	157 746
Augmentation des salaires et avantages sociaux à payer	284 151	904 571
Augmentation des autres créditeurs et charges à payer	36 628	16 513
Rentrées de fonds liées aux activités d'exploitation	693 423	1 623 407
Activités d'investissement		
Achat de titres de placement	(2 703 313)	(2 369 197)
Vente de titres de placement	2 369 197	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles	(1 029 765)	(23 746)
Sorties de fonds liées aux activités d'investissement	(1 363 881)	(2 392 943)
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Diminution nette durant l'exercice	(670 458)	(769 536)
Solde au début de l'exercice	1 236 643	2 006 179
Solde à la fin de l'exercice	566 185 $	1 236 643 $
Représenté par :		
Trésorerie	266 109 $	485 692 $
Équivalents de trésorerie	300 076	750 951
Information supplémentaire		
Frais d'intérêt versés durant l'exercice	19 528 $	6 834 $

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux résultats financiers du 31 décembre 2012

(en dollars canadiens)

1. Pouvoirs et objectifs

L'Administration de pilotage des Grands Lacs (l'Administration), Limitée a été créée en février 1972 en vertu de la *Loi sur le pilotage*. Elle a été constituée en tant que société à responsabilité limitée en mai 1972 et a poursuivi ses activités aux termes de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Avant le 1er octobre 1998, l'Administration fonctionnait sous le nom de l'Administration de pilotage des Grands Lacs, Limitée et était une filiale de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent. En vertu de la *Loi maritime*, qui a reçu la sanction royale le 11 juin 1998, le nom de l'Administration a été modifié pour l'Administration de pilotage des Grands Lacs et elle est maintenant réputée avoir été créée en vertu du paragraphe 3(1) de la *Loi sur le pilotage*. L'Administration est une société d'État énumérée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

L'Administration a pour objectifs d'établir, d'exploiter, d'entretenir et d'administrer un service de pilotage sûr et efficace à l'intérieur d'un secteur précis des eaux canadiennes.

L'Administration est dispensée de tout impôt sur les bénéfices.

Le siège social et le service des dossiers de l'Administration sont situés au 202, rue Pitt, 2e étage, à Cornwall (Ontario).

Réglementation des tarifs des droits de pilotage

L'Administration, avec l'approbation du Gouverneur en conseil, fixe par règlement les tarifs des droits de pilotage qui doivent lui être payés. Le processus d'approbation des tarifs est prévu dans la *Loi sur le pilotage*. Ainsi, l'Administration doit, dans un premier temps, publier un projet de règlement sur les tarifs dans la *Gazette du Canada*. Tout intéressé qui a des raisons de croire qu'un droit figurant dans ce projet nuit à l'intérêt public, peut déposer auprès de l'Office des transports du Canada (l'Office) un avis d'opposition motivé dans les trente jours qui suivent sa publication dans la *Gazette du Canada*. Dans ce cas, l'Office doit faire l'enquête qu'elle estime nécessaire dans l'intérêt public, notamment par la tenue d'audiences publiques. À l'issue de son enquête, l'Office doit faire une recommandation dans les 120 jours suivant réception des avis d'opposition et l'Administration est obligée d'en tenir compte. L'Office est une entité apparentée à l'Administration en tant qu'organisme du gouvernement fédéral.

Les tarifs peuvent entrer en vigueur 30 jours après leur publication dans la *Gazette du Canada*. Toutefois, si l'Office recommande un droit de pilotage inférieur à celui que l'Administration a fixé, l'Administration est tenue de rembourser aux personnes qui ont payé le droit fixé, la différence entre ce droit et celui qu'a recommandé l'Office, plus intérêts. *La Loi sur le pilotage* précise que le Gouverneur en conseil peut modifier ou annuler une recommandation de l'Office.

Les tarifs des droits de pilotage doivent être équitables et raisonnables et doivent permettre le financement autonome des activités de l'Administration. Ainsi, les tarifs exigés visent le recouvrement des coûts de l'Administration.

2. Base d'établissement

(a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers, y compris les chiffres comparatifs, ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) du Conseil des normes comptables internationales (IASB). Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration le 27 février 2013.

(b) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour les actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

3. Normes comptables futures

IFRS 9, Instruments financiers – entrée en vigueur prévue le 1er janvier 2013
IFRS 13, Évaluation de la juste valeur – entrée en vigueur prévue le 1er janvier 2013

L'Administration n'a pas encore adopté ces normes et en évalue présentement l'incidence sur les états financiers.

4. Méthodes comptables importantes

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

(a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie comprennent les placements à court terme qui peuvent être rapidement encaissés, ils sont constitués de dépôts en dollars canadiens dans une banque à charte canadienne et rapportent un intérêt moyen pondéré de 1 % (1 % en 2011).

(b) Placements

Dans sa politique de placements, l'Administration s'est fixée comme objectif de maximiser le taux de rendement dans un portefeuille de bons garantis par le gouvernement du Canada.

L'Administration a pris la décision de désigner tous ses placements à la juste valeur par le biais du résultat net (FVTPL). Les placements sont donc enregistrés au départ à la juste valeur puis réévalués à la juste valeur à chaque date d'établissement de l'état de la situation financière. La juste valeur est basée sur le prix du marché des titres à la date d'établissement de l'état de la situation financière. Les achats et ventes de titres de placement sont comptabilisés en date du règlement de la transaction.

Les profits et les pertes réalisés par le biais des intérêts reçus et de la vente de titres de placement sont comptabilisés comme intérêts et autres produits dans la période où ils sont réalisés. Les profits et les pertes non réalisés provenant de toute autre fluctuation de la juste valeur sont comptabilisés comme intérêts et autres produits dans la période où ils surviennent.

(c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. La dépréciation est calculée selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimative des immobilisations, comme suit :

Catégorie d'immobilisation	Durée de vie estimative
Bâtiments	20 ans
Mobilier	10 ans
Améliorations locatives	10 ans
Matériel informatique et de communication	5 ans

Les modes de dépréciation, durées de vie estimatives et valeurs résiduelles sont examinées à chaque fin d'exercice et ajustés prospectivement au besoin.

(d) Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont comptabilisés au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimative des immobilisations, comme suit :

Catégorie d'immobilisation	Durée de vie estimative
Logiciels	5 ans

(e) Prestations de retraite

La presque totalité des employés de l'Administration sont couverts par le régime de retraite de la fonction publique (le « régime »), un régime contributif à prestations déterminées établi par la loi et administré par le gouvernement du Canada. Les salariés et l'Administration doivent verser des cotisations pour couvrir le coût actuel du service. En vertu de la législation en vigueur, l'Administration n'est pas tenue, ni légalement ni implicitement, de verser des cotisations supplémentaires à l'égard de service passé ou pour combler les insuffisances du régime. Par conséquent, les cotisations sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel le salarié a rendu les services et représentent la totalité des obligations de l'Administration découlant du régime de retraite.

(f) Indemnités de départ

Les employés ont droit à des indemnités de départ tel que le prévoient les conventions collectives et les conditions d'emploi. Le coût des indemnités de départ auxquelles ont droit les employés est comptabilisé chaque année sur une base actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service reconnu, ainsi que d'après les hypothèses et meilleures estimations de la direction portant sur différents facteurs comme le taux d'actualisation, les augmentations salariales, l'inflation, l'âge des employés au moment de leur retraite, et autres facteurs. Les gains (pertes) actuariels sont inscrits aux autres éléments du résultat global et ne peuvent pas être reclassés dans les résultats dans le futur.

Le coût des indemnités est déterminé en tenant compte du coût des avantages sociaux des employés pour l'exercice en cours, des frais d'intérêt sur les obligations au titre des prestations et des gains ou pertes actuariels pendant l'exercice. Le temps de service moyen restant pour les employés actifs couverts par le régime est de 9,7 ans (10,9 ans au 31 décembre 2011). La date d'évaluation est le 31 décembre.

(g) Prestations de décès des employés retraités

Une indemnité en cas de décès a été accordée aux employés qui ont pris leur retraite avant 1999. Les coûts liés à cette indemnisation sont comptabilisés chaque année sur une base actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées. Les gains (pertes) actuariels sont inscrits aux autres éléments du résultat global et ne peuvent pas être reclassés dans les résultats dans le futur.

Les coûts annuels de cet avantage comprennent les montants d'indemnité versés et la variation de la provision actuarielle au cours de l'année, desquelles sont soustraites les cotisations des personnes retraitées. Il y a présentement 31 participants (35 au 31 décembre 2011) à ce régime fermé, dont l'âge moyen est de 82 ans (81 au 31 décembre 2011), et la moyenne des prestations de décès est de 14 200 $ (14 000 $ au 31 décembre 2011). Le régime prévoit également une prestation fixe de 2 000 $ (au 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011) en cas de décès du conjoint, qui touche 21 participants (24 au 31 décembre 2011).

(h) Avantages sociaux du personnel

Les avantages sociaux à court terme du personnel de l'Administration comprennent les congés rémunérés, ces avantages sont évalués sur une base non actualisée et sont comptabilisés à mesure que les services sont rendus.

(i) Effets de la variation du taux de change des devises

Les éléments d'actif et de passif libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les produits et les charges libellés en devises sont pour leur part convertis en dollars canadiens selon les taux de change mensuels moyens. Tous les gains et pertes de change sont inscrits au titre des intérêts et autres produits du résultat net de l'exercice.

(j) Constatation des produits

Les produits tirés des droits de pilotage, de répartition et de services de bateaux-pilotes sont comptabilisés au moment de la prestation des services. Les intérêts et autres produits sont comptabilisés selon la méthode des intérêts effectifs au moment où ils sont gagnés.

(k) Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés dans l'une ou l'autre des quatre catégories suivantes :

- Juste valeur par le biais du résultat net (FVTPL);
- Détenus jusqu'à leur échéance (HTM);
- Disponibles à la vente (AFS);
- Prêts et créances.

La catégorie est déterminée au moment de l'évaluation initiale et dépend de la nature et de l'objectif de l'actif. L'Administration possède des actifs financiers FVTPL et des prêts et créances.

(i) Actifs financiers FVTPL

Un actif financier est classé FVTPL lorsqu'il est détenu à des fins de transaction ou qu'il est désigné comme actif FVTPL.

Un actif financier est classé comme étant détenu à des fins de transaction s'il :

- a été acquis dans le but principal d'être vendu dans un avenir prochain;
- fait partie d'un portefeuille déterminé d'instruments financiers gérés par l'Administration et vise la prise de profit à court terme; ou
- est un placement dérivé et qu'il est un instrument de couverture non désigné et non efficace.

Les actifs financiers classés FVTPL sont déclarés à leur juste valeur et tout gain ou perte qui en résulte est comptabilisé au résultat net. Le gain ou la perte réalisé comprend les dividendes et les intérêts gagnés sur ces actifs financiers.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres de placement sont classés comme étant des actifs FVTPL. L'évaluation de ces placements à leur juste valeur donne un meilleur alignement entre les résultats comptables et la méthode de gestion du portefeuille.

Les instruments financiers dérivés sont des obligations financières contractuelles dont la valeur provient des changements dans une variable sous-jacente. L'Administration ne contracte pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives ou de commerce.

(ii) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale à la juste valeur, ces actifs sont évalués au coût amorti, diminué des baisses de valeur. La baisse de valeur des créances est basée sur un examen de tous les montants impayés à la fin de l'exercice financier. Les créances irrécouvrables sont éliminées de l'état de la situation financière de l'exercice au cours duquel elles sont identifiées.

La catégorie des prêts et créances comprennent les créances. En raison de la nature à court terme de ces créances, on estime que leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

(iii) Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif calcule le coût amorti d'un actif financier et attribue un revenu d'intérêt sur la période correspondante. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les versements d'intérêts estimés sur la durée de vie prévue de l'actif financier, ou, le cas échéant, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette initiale.

Les revenus sont comptabilisés selon le taux d'intérêt effectif pour les titres de créances autres que les actifs financiers classés comme étant FVTPL.

(iv) Baisse de valeur des actifs financiers autres que ceux évalués à la juste valeur

Les actifs financiers sont passés en revue à la fin de chaque exercice afin de déterminer s'il existe des indications de baisse de valeur. Un actif financier a perdu de la valeur lorsqu'il existe des preuves tangibles que les flux de trésorerie futurs qui y sont associés ont été perturbés par suite d'un ou de plusieurs événements survenus après l'évaluation initiale de l'actif.

Les preuves tangibles de baisse de valeur peuvent comprendre :

- Difficulté financière importante de l'émetteur ou de la contrepartie;
- Défaut ou défaillance de paiement des intérêts ou du capital;
- Probabilité que l'emprunteur fera faillite ou procédera à une réorganisation financière.

Pour les actifs financiers évalués au coût amorti, la baisse de valeur équivaut à la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle des flux de trésorerie prévus, actualisés au taux d'intérêt effectif original de l'actif.

La valeur comptable de tous les actifs financiers, à l'exception des créances, est directement réduite de toute baisse de valeur. La valeur comptable des créances est réduite par le biais d'un compte de réserve pour créances irrécouvrables. Lorsqu'une créance est considérée comme irrécouvrable, elle est débitée du compte de réserve. Le recouvrement d'un montant qui avait été considéré comme irrécouvrable est crédité au compte de réserve. Les variations de la valeur comptable du compte de réserve sont comptabilisées au résultat net.

Si, plus tard, la baisse de valeur diminue et la diminution peut objectivement être associée à un événement survenu après la constatation de la baisse, la baisse de valeur constatée antérieurement est renversée par le biais du résultat net. La valeur comptable de l'actif financier en date du renversement de la baisse ne peut dépasser ce que son coût amorti aurait été à cette même date si la baisse de valeur n'avait jamais été comptabilisée.

(v) Décomptabilisation d'actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque l'une ou l'autre des situations suivantes survient :

- Le droit contractuel sur les flux de trésorerie associés à l'actif financier vient à l'échéance;
- L'Administration transfère à une autre entité l'actif financier et en substance tous les risques et bénéfices associés au titre de propriété.

(l) Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés soit à titre de passifs financiers à la FVTPL, soit à titre d'autres passifs. Tous les passifs financiers de l'Administration sont classés à titre d'autres passifs.

(i) Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, après déduction des frais de transaction, et sont par la suite évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, et les charges d'intérêts sont comptabilisées selon le rendement réel.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un passif financier et de l'allocation des charges d'intérêt sur la période correspondante. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les versements d'intérêts estimés sur la durée de vie prévue du passif financier, ou, le cas échéant, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette initiale.

L'Administration a classé ses autres créditeurs et charges à payer, de même que les salaires et avantages sociaux à payer à titre d'autres passifs financiers. En raison de leur nature à court terme, on estime que la valeur de ces comptes se rapproche de leur juste valeur.

(ii) Décomptabilisation des passifs financiers

L'Administration décomptabilise de son état de la situation financière un passif financier seulement lorsque ses obligations relatives à ce passif sont exécutées, annulées ou venues à expiration.

(m) Échange de services

Les échanges de services sont comptabilisés à la juste valeur estimative des biens ou services reçus. Les produits provenant des échanges de services sont comptabilisés lorsque les services connexes sont rendus. Les charges résultant des échanges de services sont comptabilisées au cours de la période où les biens ou services connexes sont fournis par des tiers.

(n) Paiements au titre de location

Les contrats de location de l'Administration et les actifs loués ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière, puisque la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués ne lui sont pas transférés.

Les paiements aux termes de contrats de location sont comptabilisés en charge selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

5. Modification de convention comptable

L'Administration a adopté par anticipation un amendement à l'IAS 19, Avantages du personnel en date du 1er janvier 2012. Cette modification exige que les gains et pertes actuariels soient inscrits aux autres éléments du résultat global (AERG); ils devaient auparavant être inscrits au résultat net de l'exercice. La modification a été appliquée de manière rétrospective, conformément aux dispositions transitoires prévues à l'IAS 19. Les montants comparatifs de 2011 ont donc été retraités. Ainsi, un montant de 186 186 $ a été soustrait du résultat net en 2011 et inscrit aux AERG pour le même montant. Le résultat net de l'exercice et avantages du personnel dans l'état des flux de trésorerie ont également été affectés pour le même montant. Par ailleurs, l'Administration a adopté par anticipation les amendements à l'IAS 1, Présentation des états financiers, qui n'exigent pas la présentation de trois ensembles distincts d'états de la situation financière lorsqu'une entité ajuste les états financiers de manière rétrospective et qu'il n'y a aucune incidence sur l'état de la situation financière au 1er janvier 2011. Ces amendements à l'IAS 1 modifient également le regroupement de certains éléments présentés en AERG : ainsi, les éléments qui seraient ultérieurement reclassés (ou recyclés) au titre du résultat net (par exemple au moment de leur décomptabilisation ou de leur règlement) seraient présentés séparément des éléments qui ne seront jamais reclassés. Les amendements ne changent pas la nature des éléments qui sont présentement reconnus en AERG et n'ont pas non plus d'incidence sur la façon de déterminer si ces éléments sont reclassés par le biais du résultat net lors d'exercices ultérieurs.

6. Estimations comptables critiques et recours au jugement

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations, formule des jugements et pose des hypothèses qui ont une incidence sur l'application de politiques, sur la valeur des actifs et passifs déclarés, et sur les produits et les charges. Les estimations, ainsi que les hypothèses qui en découlent, sont fondées sur l'expérience historique et sur différents autres facteurs qui semblent raisonnables dans les circonstances. Les résultats obtenus servent à formuler des jugements quant à la valeur comptable des actifs et des passifs; cette valeur n'est pas toujours évidente si on se base sur d'autres sources. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses qui en découlent sont analysées de façon continue. Les révisions des estimations sont comptabilisées sur la période pendant laquelle l'estimation est révisée, si la révision touche seulement cette période, ou sur la période de la révision et les périodes ultérieures, si la révision touche à la fois cette période et les périodes ultérieures.

Les jugements formulés par la direction dans l'application des IFRS qui ont une incidence importante sur les états financiers et les estimations, et qui risquent de nécessiter un ajustement important au cours de l'exercice financier courant et de l'exercice subséquent sont discutés ci-dessous.

(a) Estimations comptables importantes

Les estimations comptables importantes sont des estimations et des hypothèses de la direction qui peuvent avoir comme conséquence des ajustements importants de la valeur comptable des actifs et des passifs dans un délai d'un an.

Indemnité de départ et prestations de décès des employés retraités

L'Administration a retenu les services d'un actuaire de tierce partie pour évaluer la juste valeur des indemnités de départ du personnel et des prestations de décès des retraités. Ces obligations sont évaluées au 31 décembre de chaque année.

Taux d'amortissement et de dépréciation

Se reporter aux notes 4 (c) et (d) pour connaître les estimations en ce qui concerne la durée de vie estimative des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles.

(b) Jugements comptables importants

Les jugements comptables importants sont des politiques comptables reconnues comme complexes ou qui comprennent des jugements ou des évaluations subjectives. La direction n'a formulé aucun jugement comptable important dans la préparation des présents états financiers.

7. Instruments financiers

Gestion des risques

Par le biais de ses actifs et passifs financiers, l'Administration est exposée aux risques suivants dans l'utilisation d'instruments financiers : risque de crédit, risque de liquidité et risque lié au marché. L'Administration gère l'exposition à ces risques sur une base permanente.

Risque de crédit

Le risque de crédit associé aux instruments financiers réside dans la possibilité que l'émetteur d'instrument financier ne puisse pas remplir ses obligations. Afin d'assurer la gestion de ce risque, le ministre des Finances permet à l'Administration d'investir uniquement dans des obligations émises ou garanties par Sa Majesté du chef du Canada ou par toute province ou municipalité canadienne.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements et des créances représente le risque de crédit maximal.

Les créances de l'Administration avaient une valeur comptable de 2 858 748 $ en date du 31 décembre 2012 (2 061 379 $ au 31 décembre 2011). Il n'y a pas de concentration de créances chez un client en particulier. Au 31 décembre 2012, 0 % des comptes débiteurs (0 % au 31 décembre 2011) n'étaient en souffrance depuis plus de 90 jours, alors que 76 % étaient courants (80 % au 31 décembre 2011) ou en souffrance depuis moins de 30 jours. Dans son histoire, l'Administration n'a pas encouru de pertes significatives en raison de créances irrécouvrables. Aucune provision pour créances douteuses n'était en compte au 31 décembre 2012 (néant au 31 décembre 2011).

Le risque de crédit lié à la trésorerie est minime car ces actifs sont détenus par une banque à charte canadienne. Le risque de crédit lié aux équivalents de trésorerie et aux placements à court terme est minime car ces actifs sont tous sous forme de bons et autres obligations garantis par Sa Majesté du chef du Canada, par une province ou par une municipalité canadienne.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Administration ne puisse s'acquitter de ses obligations financières à leur échéance. L'Administration doit assurer le financement autonome de ses activités et ne peut avoir recours à des crédits parlementaires; elle dépend donc de ses sources de financement, emprunts et flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation pour combler ses besoins en financement. L'Administration gère ce risque en surveillant constamment ses flux de trésorerie réels et projetés. De plus, elle dispose d'une facilité de crédit renouvelable de 3 M$ qui lui assure un fonds de roulement. Ce montant est autorisé par le ministre des Finances et le taux d'intérêt est équivalent au taux préférentiel de la banque. Cette facilité de crédit est disponible au besoin et est renouvelée annuellement. À la fin de l'exercice financier 2012, les frais d'intérêt totalisaient 19 528 $ (6 834 $ en 2011). L'Administration a pris des mesures pour obtenir une ligne de crédit afin de répondre à ses obligations financières. Aux 31 décembre 2012 et 2011, les passifs financiers de l'Administration étaient constitués des salaires et avantages sociaux et des autres créditeurs et charges à payer.

Les passifs financiers de l'Administration avaient une valeur comptable de 6 022 164 $ au 31 décembre 2012 (5 701 385 $ au 31 décembre 2011), et ses salaires et avantages sociaux et autres créditeurs et comptes à payer étaient à 100 % courants (100 % au 31 décembre 2011) ou en souffrance depuis moins de 90 jours.

L'Administration dispose d'une facilité de crédit auprès d'une banque à charte canadienne. Au 31 décembre 2012, elle n'utilisait pas la marge de crédit (0 $ au 31 décembre 2011). Les besoins sont réévalués chaque année, et l'Administration s'attend à ce que la marge de crédit soit renouvelée.

Risque lié au marché

Le risque lié au marché est le risque que les variations des prix du marché, comme les taux de change des devises et les taux d'intérêt, portent atteinte aux produits de l'Administration ou à la valeur de ses instruments financiers.

(a) Risque de taux d'intérêt

Les équivalents de trésorerie et les placements de l'Administration comprennent les placements à court terme facilement encaissables. Le risque de taux d'intérêt est géré en limitant à 12 mois ou moins les placements à terme. La direction estime que le risque de taux d'intérêt est minime.

(b) Risque de change et autres risques du marché

L'Administration n'est présentement exposée à aucun risque de change significatif ni à d'autres risques du marché.

Justes valeurs

Les instruments financiers qui sont mesurés à la suite de la comptabilisation initiale à la juste valeur sont regroupés en une hiérarchie basée sur la mesure dans laquelle la juste valeur est observable. Les différents niveaux ont été hiérarchisés comme suit : Niveau 1, les évaluations de la juste valeur sont dérivées des prix non ajustés, cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques; Niveau 2, les évaluations de la juste valeur sont dérivées de données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement; Niveau 3, les évaluations de la juste valeur sont dérivées à partir de techniques d'évaluation comprenant des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables du marché.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, de même que les placements de l'Administration ont été évalués ultérieurement à leur évaluation initiale à la juste valeur et étaient tous classés de niveau 1 en date des 31 décembre 2012 et 2011. L'Administration ne détenait aucun instrument financier de niveaux 2 ou 3 en date du 31 décembre 2012 ou du 31 décembre 2011.

8. Immobilisations corporelles

	Bâtiments	Mobilier	Améliorations locatives	Équipement informatique et de communication	Total
Coût					
Au 1er janvier 2011	38 494 $	83 022 $	78 460 $	86 395 $	266 371 $
Acquisitions	-	18 000	3 495	1 051	22 546
Cessions	-	-	-	(8 879)	(8 879)
Au 31 décembre 2011	38 494	101 022	81 955	78 567	300 038
Acquisitions	-	-	-	709 562	709 562
Cessions	-	-	-	(12 875)	(12 875)
Au 31 décembre 2012	38 494 $	101 022 $	81 955 $	775 254 $	996 725 $
Dépréciation cumulée					
Au 1er janvier 2011	38 494 $	54 045 $	32 037 $	64 408 $	188 984 $
Dépréciation dans l'année	-	7 137	7 526	1 431	16 094
Au 31 décembre 2011	38 494	61 182	39 563	65 839	205 078
Dépréciation dans l'année	-	7 137	7 526	124 426	139 089
Au 31 décembre 2012	38 494 $	68 319 $	47 089 $	190 265 $	344 167 $
Valeurs comptables					
Au 1er janvier 2011	- $	28 977 $	46 423 $	21 987 $	97 387 $
Au 31 décembre 2011	- $	39 840 $	42 392 $	12 728 $	94 960 $
Au 31 décembre 2012	- $	32 703 $	34 866 $	584 989 $	652 558 $

9. Immobilisations incorporelles

	Logiciels
Coût	
Au 1er janvier 2011	137 790 $
Acquisitions	1 200
Cessions	-
Au 31 décembre 2011	138 990
Acquisitions	320 203
Cessions	-
Au 31 décembre 2012	459 193 $
Amortissements cumulés	
Au 1er janvier 2011	116 310 $
Amortissements dans l'année	13 120
Au 31 décembre 2011	129 430
Amortissements dans l'année	56 871
Au 31 décembre 2012	186 301 $
Valeurs comptables	
Au 1er janvier 2011	21 480 $
Au 31 décembre 2011	9 560 $
Au 31 décembre 2012	272 892 $

10. Dette et découvert bancaire

La dette et le découvert bancaire étaient de 0 $ au 31 décembre 2012 et 2011.

11. Placements

	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	Juste valeur	Valeur Nominale	Juste valeur	Valeur Nominale
Obligations provinciales	2 703 313 $	2 697 943 $	2 369 197 $	2 360 254 $

Les intérêts créditeurs au cours de l'année se sont élevés à 5 447 $ (9 895 $ en 2011). Les taux de rendement annualisés sur ces placements durant la période ont varié de 0,93 % à 1,18 %.

12. Régime de retraite

Le Régime de retraite de la fonction publique (Le Régime) est un régime multi-employeurs auquel l'Administration doit contribuer. C'est un régime de retraite à prestations déterminées offrant des prestations fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen en fin de carrière. Les prestations sont entièrement indexées en fonction de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation.

L'Administration ne reçoit pas d'information sur la situation du Régime ni sur les cotisations qu'elle doit verser, elle n'a donc pas en main suffisamment d'information pour le prendre en compte à titre de régime à prestations déterminées. Par conséquent, elle comptabilise sa participation comme si le Régime était à cotisations déterminées, conformément à l'IAS 19, Avantages du personnel. Tout surplus ou déficit du Régime peut avoir une incidence sur les cotisations futures de l'Administration; celles-ci lui seraient communiquées par le gouvernement du Canada par le biais du ratio du taux de cotisation (le pourcentage de cotisation de l'Administration pour chaque dollar versé par l'employé).

L'Administration verse une cotisation de 1,74 $ (1,86 $ en 2011) pour chaque dollar versé par l'employé. Si le salaire annuel d'un employé est supérieur à 148 000 $ (142 800 $ en 2011), la portion du salaire excédant ce montant est assujettie à une cotisation de 8,95 $ (9,50 $ en 2011) pour chaque dollar versé par l'employé. Le tableau suivant indique les cotisations au cours de l'exercice.

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Administration	1 141 550 $	1 159 142 $
Employés	652 231	609 740
Total des cotisations	1 793 781 $	1 768 882 $

L'Administration estime que les cotisations au régime s'élèveront à 1 154 000 $ en 2013.

13. Avantages du personnel

(a) Indemnités de départ

Des indemnités de départ sont versées à tous les employés actuels en vertu des conventions collectives et contrats de travail en vigueur. Les coûts associés à cet avantage sont assumés entièrement par l'Administration. Ce régime est sans capitalisation et n'exige aucune cotisation des employés. Aux fins de sa comptabilité, l'Administration évalue ses obligations à l'égard des indemnités de départ constituées le 31 décembre de chaque année. La moyenne pondérée de la maturité de régime était de 9,5 années au 31 décembre (10,8 années au 31 décembre 2011). Le régime est sensible à une hypothèse actuarielle importante, soit le taux d'actualisation. Une diminution de 1 % du taux d'actualisation ferait augmenter de 256 000 $ l'obligation au titre des prestations définies en date du 31 décembre, alors qu'une augmentation de 1 % du taux ferait diminuer l'obligation de 228 000 $ à la même date.

Dans le cadre de négociations collectives et de modifications aux conditions d'emploi, l'Administration a mis fin en 2012 à l'accumulation d'indemnités de départ en vertu du programme de prestations de fin d'emploi de certains employés. Une partie des employés touchés par ces modifications se sont vus offrir le choix entre le versement immédiat ou à la fin d'emploi des indemnités de départ accumulées, alors que pour d'autres, l'indemnité de départ ne pourra être versée qu'à la fin d'emploi. Ces modifications ont été prises en compte dans le calcul des obligations non réglées au titre des indemnités de départ.

À la date de l'état de la situation financière, les informations au sujet du régime sont les suivantes :

13. Avantages sociaux futurs (suite)

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Rapprochement de l'obligation au titre des prestations définies		
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	3 153 569 $	3 289 664 $
Coût des services rendus au cours de l'exercice	166 231	188 868
Coût financier	130 900	137 526
Prestations payées	(254 900)	(248 503)
Pertes (gains) actuariels	266 900	(213 986)
Obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	3 462 700	3 153 569 $
Composantes des charges constatées au résultat net		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	166 231 $	188 868 $
Coût financier	130 900	137 526
Total des charges constatées au résultat net	297 131 $	326 394 $
Analyse des écarts actuariels		
Modification du taux d'actualisation	(266 900)$	213 986 $
Gains (pertes) actuariels	(266 900)$	213 986 $
Classement de l'obligation au titre des prestations définies		
Partie courante	120 400 $	95 363 $
Partie non courante	3 342 300	3 058 206
Obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	3 462 700 $	3 153 569 $
Hypothèses principales utilisées dans l'évaluation actuarielle		
Taux d'actualisation	3,5 %	4,1 %
Taux d'augmentations salariales estimés	1,17 % - 3 %	1,05 % - 2 %
Âge à la retraite	65 ou âge actuel si plus âgé	65 ou âge actuel si plus âgé

	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies	3 462 700 $	3 153 569 $	3 289 664 $

L'Administration estime que des cotisations totalisant 120 400 $ seront versées au régime en 2013.

(b) Prestations de décès des employés retraités

Des prestations de décès sont versées à un groupe restreint d'employés qui ont pris leur retraite avant 1999, de même qu'à leur conjoint. Ce régime est sans capitalisation et exige une cotisation mensuelle de 1,90 $ par tranche de 1 000 $ de couverture de la part des retraités.

Aux fins de sa comptabilité, l'Administration évalue ses obligations à l'égard du régime de prestations de décès des employés retraités le 31 décembre de chaque année. La moyenne pondérée de la maturité de régime était de 7,2 années au 31 décembre (8,2 ans au 31 décembre 2011). Le régime est sensible à une hypothèse actuarielle importante, soit le taux d'actualisation. Une diminution de 1 % du taux d'actualisation ferait augmenter de 24 000 $ l'obligation au titre des prestations définies en date du 31 décembre, alors qu'une augmentation de 1 % du taux ferait diminuer l'obligation de 21 000 $ à la même date.

À la date de l'état de la situation financière, les informations au sujet du régime sont les suivantes :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Rapprochement de l'obligation au titre des prestations définies		
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	300 900 $	312 300 $
Coût des services rendus au cours de l'exercice	-	-
Coût financier	11 300	13 300
Prestations payées	(49 300)	(65 500)
Contributions des employé retraités	10 800	13 000
Pertes actuarielles	19 800	27 800
Obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	293 500 $	300 900 $
Composantes des charges constatées au résultat net		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	- $	- $
Coût financier	11 300	13 300
Total des charges constatées au résultat net	11 300 $	13 300 $
Analyse des écarts actuariels		
Modification du taux d'actualisation	(19 800)$	(27 800)$
Pertes actuarielles	(19 800)$	(27 800)$
Classement de l'obligation au titre des prestations définies		
Partie courante	20 900 $	20 700 $
Partie non courante	272 600	280 200
Obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	293 500 $	300 900 $
Hypothèses principales utilisées dans l'évaluation actuarielle		
Taux d'actualisation	3,5 %	4,0 %

	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies	293 500 $	300 900 $	312 300 $

L'Administration estime que des cotisations totalisant 20 900 $ seront versées au régime en 2013.

14. Gestion du capital

Le capital de l'Administration est constitué de ses capitaux propres, soit le déficit accumulé de 2 664 107 $ (3 040 589 $ en 2011).

L'Administration est assujettie aux dispositions sur la gestion financière et la responsabilité de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qui impose des restrictions relativement aux emprunts et aux investissements. Elle doit recevoir chaque année la permission du ministre des Finances pour contracter des emprunts. La Loi lui permet d'investir uniquement dans des obligations émises ou garanties par Sa Majesté du chef du Canada ou par toute province ou municipalité canadienne. L'Administration a respecté ces restrictions au cours des exercices financiers se terminant les 31 décembre 2012 et 2011.

L'Administration considère la gestion de ses capitaux propres comme étant le résultat d'une gestion prudente de ses produits, charges, actifs, passifs et opérations financières générales, de façon à s'assurer qu'elle atteint efficacement ses objectifs. Les tarifs des droits de pilotage doivent être équitables et raisonnables et doivent permettre le financement autonome des activités de l'Administration tel qu'exigé par la *Loi sur le pilotage*.

Il n'y a eu aucun changement dans la méthode de l'Administration de gérer son capital depuis le dernier exercice.

15. Opérations entre apparentés

Les opérations entre l'Administration et les entités apparentées sont décrites ci-dessous :

(a) Opérations commerciales

L'Administration est apparentée en termes de propriété commune à tous les ministères, agences et sociétés d'État créés par le gouvernement fédéral. Les opérations sont comptabilisées à la juste valeur. L'Administration a contracté un contrat de location pour son siège social à Cornwall avec la Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent. Le montant versé en 2012 était de 85 906 $ (83 375 $ en 2011). L'Administration cotise également au régime de retraite de la fonction publique (Note 12).

(b) Rémunération du personnel occupant les postes clés

La rémunération des administrateurs et autres membres du personnel occupant des postes clés au cours des exercices financiers 2012 et 2011 comprenait les montants suivants :

	Exercice terminé le 31 décembre 2012	Exercice terminé le 31 décembre 2011
Avantages à court terme, tel que les salaires	506 444 $	503 820 $
Avantages sociaux et autres	97 897	105 927
	604 341 $	609 747 $

16. Engagements

En date de l'état de sa situation financière, l'Administration a des engagements qui ont trait à : un bail pour la location de locaux à bureaux, des contrats de service de bateaux-pilotes, des contrats de location pour l'équipement de bureau et du simulateur pour la formation de ses pilotes, des contrats de soutien pour son système de répartition et des contrats d'entretien pour ses unités portables d'aide au pilotage de ses pilotes. Les paiements minimaux contractuels et de location à venir sont les suivants :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Moins d'un an	465 177 $	444 789 $
Entre un et cinq ans	469 215	490 303
Plus de cinq ans	-	-
	934 392 $	935 092 $

17. Services de répartition et de bateau-pilote aux pilotes américains de la circonscription n° 1

En vertu d'une lettre d'entente, l'Administration fournit sans frais aux pilotes américains de la circonscription n° 1 tous les services de répartition et de transport par bateaux-pilotes à Port Weller. En contrepartie, l'association des pilotes américains fournit sans frais à l'Administration les services de transport par bateaux-pilotes à Cap Vincent, dans l'état de New York.

La valeur de ces services est comptabilisée dans les produits et charges et elle totalise 185 135 $ (211 167 $ en 2011). Les produits et charges sont évalués à la juste valeur des services reçus par l'Administration.